Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260326-039_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux Saint Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 19 Pouvoirs : 4 **DATES** Convocation : 22/03/2026 Affiché le : 02/04/2026	L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars, à vingt heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. **Présent.es** : HINRY Delphine, LAIR Maryline, TEXIER Nicolas, COUËPEL Anne-Marie, BOITEAU Christophe, ESNAUD Bernard, DELAUNAY Yvane, REBELLE Laetitia, DUPONT David, HELSTROFFER Bruno, FLOC'H Hélène, WALTER Georgia, CAOUS Anne-Lucie, AFFRES Hamilton, BOUGE Vincent **Absent.es** : QUINQUET Héloïse, THÉZÉ Éric, BESSON Robert **Pouvoirs** : QUINQUET Héloïse à HINRY Delphine, THÉZÉ Éric à BOITEAU Christophe, BESSON Robert à ESNAUD Bernard, DEFAY Christine à COUËPEL Anne-Marie **Secrétaire de séance** : TEXIER Nicolas

Délibération n°039.26

➢ **Objet - Désignation d'un.e représentant.e pour le SMICTOM**

Madame le Maire informe d'un courrier reçu en mairie le 23 mars 2026 sollicitant les élus intéressés pour agir sur les enjeux liés à la gestion des déchets en intégrant le comité syndical du SMICTOM. Les noms proposés sont à transmettre à la communauté de communes qui validera ensuite les candidatures.

Pour rappel, le SMICTOM des Pays de Vilaine assure la collecte, le traitement, la facturation et la prévention des déchets de 44 communes, dont Saint-Senoux. Trois intercommunalités y sont adhérentes : Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC), Bretagne Porte de Loire Communauté (BPLC) et une partie de Redon Agglomération.
Le SMICTOM est un syndicat mixte, dont l'assemblée délibérante est appelée « comité syndical » et qui se compose de 52 élus titulaires et de 52 élus suppléants désignés par les communautés de communes, sur proposition des conseils municipaux. Ce comité, qui se réunit tous les 2 mois, est aidé dans ses missions par le bureau syndical, actuellement composé de 16 élus, dont un président et de 5 vice-présidents. Le comité syndical et le bureau travaillent ensuite au sein de 5 commissions.

A titre informatif, l'installation du comité syndical est prévue le 21 mai 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix pour) :

- propose deux noms Christophe BOITEAU, titulaire et Maryline LAIR, suppléante comme représentants au sein du SMICTOM et pour la durée du mandat,
- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY

